



COMPTE-RENDU CAPN B du 23 septembre 2015

TITULARISATION DES CONTRACTUELS

Les élu-es CGT Finances Publiques ont, comme à leur habitude, lu une déclaration liminaire, disponible en ligne sur notre site Internet : **CAPN Agents techniques DL Titularisation et révision de l'évaluation 24 septembre 2015**

Comme toujours, la présidente de la CAPN n'a pas répondu à nos propos liminaires sur les questions de politique générale.

Elle a par ailleurs éludé certains sujets, renvoyant ceux-ci à la tenue d'hypothétiques groupes de travail (GT) ou de réunions techniques d'approfondissement (RTA).

Concernant notre opposition aux propositions de modifications des règles de gestion, elle nous renvoie vers le sous-directeur du bureau RH à Bercy.

A propos du sujet de l'ordre du jour de la CAP, le recrutement par voie contractuelle et la scolarité de travailleurs en situation de handicap :

- elle reconnaît que l'insuffisance de médecins de prévention est un réel problème car de nombreux départements n'ont pas de médecin. Cependant elle ajoute qu'elle n'a pas la main sur l'arrivée de médecin dans notre direction. Dans ce cadre contraint, il est hors de question qu'il y ait un médecin de prévention dédié aux écoles des Finances Publiques.
- D'après elle le sujet de l'adaptation du poste de travail doit être soulevé auprès des correspondants handicap. Dans le cas où aucune solution n'est trouvée il faudra alors se tourner vers le bureau de RH 2C, où une équipe dédiée essaiera de trouver une solution.
- Concernant le stage probatoire, elle rappelle que l'administration considère toujours qu'il ne s'agit pas de discrimination et que ce système de stage est satisfaisant dans l'ensemble.
- Enfin, aucune réponse ne nous a été apportée au sujet de l'adaptation du temps de travail et sur nos critiques sur le fonctionnement des conseils de promotion.

Par ailleurs, la présidente nous a informé que l'ENFIP souhaite modifier, dans le cadre des deux arrêtés publiés cet été, les modalités de validation des acquis pour les stagiaires contractuels handicapés. Il pourrait notamment s'agir de remplacer certaines épreuves écrites par des épreuves orales. Mais qu'il s'agit-là d'un sujet devant encore être travaillé, afin d'éviter toute discrimination entre élèves.

TITULARISATION DES CONTROLEURS STAGIAIRES CONTRACTUELS EN SITUATION DE HANDICAP

- Titularisation de 29 stagiaires dont 4 de l'an dernier (stage prolongé pour raisons médicales)

VOTE : POUR *Unanimité*

- **Non titularisation :** un contrôleur n'a pas validé sa scolarité (de très peu) et n'a pas satisfait totalement à son stage pratique. Comme dans la plupart des cas, les arguments avancés par l'administration sont largement contestables.

L'étude du dossier fait apparaître notamment les difficultés du contexte actuel dans les services où l'on demande aux stagiaires d'être immédiatement opérationnel.

Avec l'accord de l'agent, l'administration propose le reversement de l'agent en catégorie C

VOTE : POUR : Administration - CONTRE : **CGT** - SOL - FO - CFDT

Explication de vote : de fait le vote s'apparente à accepter la non titularisation en catégorie B, ce que la CGT ne peut cautionner au vu du dossier.



Montreuil, le 1/10/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63